

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-deux septembre, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, en application de la Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHÉRY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Thierry FAVOCCIA qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Isabelle BOTIN

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27  
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 29 juin 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

• **Délibération n°CM11/075/2021 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire déclare installer Monsieur Laurent MEUNIER en remplacement de Madame Nathalie BERNIER.

• **Délibération n°CM11/076/2021 : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales : « Urbanisme et aménagement du territoire », « Culture », « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale », « Restauration » et au sein de la Caisse des Écoles**

- **Désigne** Monsieur Laurent MEUNIER en remplacement de Madame Nathalie BERNIER dans les commissions et instances suivantes :

- Commission « Urbanisme et aménagement du territoire »,
- Commission « Culture »,
- Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale »,
- Commission « Restauration »
- Caisse des Écoles

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix pour : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier, 24 abstentions)**

• **Délibération n°CM11/077/2021 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
46/2021	22/06/2021	Résidence l'Ogomé	Signature d'un bon de commande pour l'hébergement de 15 personnes à la Résidence l'Ogomé – Le Mojon – Week-end de l'Espace Jeunes au Puy du Fou du 10 au 12 septembre 2021 (Report n°2)	805 € TTC
47/2021	22/06/2021	Association Cie K	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation / Spectacle « Les Marcheurs de Lumière » / Fête communale de rentrée / Le 04/09/2021	3 797.18 € TTC
48/2021	23/06/2021	-	Participations de la Commune en matière de transports scolaires – année 2021/2022	-
49/2021	06/07/2021	SARL « Echo des Montagnes »	Signature d'un contrat de location avec la SARL « Echo des Montagnes », pour un séjour à la montagne à Seytroux (74) avec 24 enfants de l'ALSH d'Ollainville, du 23 au 30 juillet 2021 Report des séjours 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire	10 530 € TTC (Solde 2021 : 1 000 €)
50/2021	06/07/2021	SARL « Echo des Montagnes »	Signature d'un contrat de location avec la SARL « Echo des Montagnes », pour un séjour à la montagne à Seytroux (74) avec 20 enfants de l'Espace Jeunes du 23 au 30 juillet 2021 Report du séjour 2020 en raison de la crise sanitaire	10 272 € TTC (Solde 2021 : 9 272 €)
51/2021	07/07/2021	Mairie d'Egly	Signature d'une convention fixant les conditions de participations familiales pour les enfants ollainvillois scolarisés dans une classe spécialisée à Egly et fréquentant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire	-
52/2021	09/07/2021	DM2 /2021	Décision Modificative du budget n°2/2021	
53/2021	13/07/2021	-	Modification de la régie mixte de l'Espace Jeunes – Augmentation temporaire de l'avance du 15 juillet au 10 août 2021.	-
54/2021	13/07/2021	Association MV CIRQ	Signature d'un contrat de cession / Association MV CIRQ / Spectacle en déambulation « Les Attrapeurs de Rêves » / Le 05/09/2021 / Parc de la Butte aux Grès	2 500 € TTC
55/2021	20/07/2021	Société Conectia	Signature d'un bulletin de souscription	205 € HT par

		<b><u>DÉCISION ANNULÉE</u></b>	/ Déploiement de la fibre optique à la nouvelle cuisine centrale / Société Conectia / Mise en service au 01/05/2021	mois
56/2021	29/07/2021	Société Portakabin	Signature d'un contrat pour la location d'un bâtiment PACEMAKER PK101 avec la société PORTAKABIN - prolongation	1 176 € TTC
57/2021	27/08/2021	Mme Elodie GUYOT	Signature d'un contrat de location d'un logement nu / N°461-0056995G - 7 rue de la Mairie à Ollainville / Madame Elodie GUYOT	-
58/2021	31/08/2021	ANACEJ	Signature d'une convention de formation / ANACEJ / Jessica NIDEGGER / Les 16 et 17/09/2021	450 € TTC
59/2021	31/08/2021	Caride Formation	Signature d'une convention de formation / Caride Formation / Patrice MUNSCH / Les 2 et 3 novembre 2021	360 € TTC

• **Délibération n°CM11/078/2021** : **Renouvellement de la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale avec La Poste**

- **Décide** de renouveler la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale avec La Poste.

- **Autorise** à ce titre le Maire à signer la convention.

- **Prend acte** que le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée par La Poste à la Commune s'élève à 1 046 €, soit 12 552 € par an.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM11/079/2021** : **Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS)**

- **Désigne** :

- **En qualité de délégué titulaire:**

- Monsieur Nicolas FOUQUE

- **En qualité de délégué suppléant :**

- Monsieur Ludovic GOURDY

pour représenter la Commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS), dont le siège est domicilié Place Roger Perriaud 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

- **Transmet** cette délibération au président du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS).

**Adoptée à la majorité absolue**

• **Délibération n°CM11/080/2021** : **Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)**

- **Désigne** :

- **En qualité de délégué titulaire:**
- Monsieur Régis CARPENTIER

- **En qualité de délégués suppléants :**
- Monsieur Nicolas FOUQUE
- Madame Véronique MAFFÉO

pour représenter la Commune au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), dont le siège est domicilié 58-60 rue Fernand Laguide – 91100 CORBEIL-ESSONNES.

#### **Adoptée à la majorité absolue**

- **Délibération n°CM11/081/2021 : Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) par l'adhésion de la commune de Buno-Bonnevaux**

- **Approuve** l'adhésion Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Buno-Bonnevaux au titre de la compétence Mobilité Propre.

- **Autorise** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Messieurs les Préfet de l'Essonne, du Loiret et de Seine-et-Marne afin que soit constaté, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM11/082/2021 : Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) par l'adhésion de la commune de Saint Pierre-du-Perray**

- **Approuve** l'adhésion Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Saint Pierre-du-Perray au titre de la compétence Mobilité Propre.

- **Autorise** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Messieurs les Préfet de l'Essonne, du Loiret et de Seine-et-Marne afin que soit constaté, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

#### **Adoptée à l'unanimité**

## **II. INTERCOMMUNALITE**

- **Délibération n°CM11/083/2021 : ZAC des Belles Vues / Réalisation du groupe scolaire : signature d'un avenant n°2 à la convention quadripartite**

- **Approuve** l'avenant n° 2 à la convention quadripartite concernant la réalisation du groupe scolaire sur la ZAC des Belles Vues signée entre les communes d'Ollainville, d'Arpajon, Cœur d'Essonne Agglomération et la SORGEM.

- **Autorise** le Maire à signer cet avenant.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets de la Commune.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **III. FINANCES**

- **Délibération n°CM11/084/2021 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

- **Autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune d'Ollainville.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM11/085/2021 : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

- **Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

#### **Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

### **IV. ENFANCE**

- **Délibération n°CM11/086/2021 : Label Ville amie des enfants : autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat et validation du plan d'action**

- **Valide** le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat avec UNICEF France dans le cadre du label Ville amie des enfants.

- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents utiles à la poursuite du projet Ville amie des enfants.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM11/087/2021 : Signature d'une convention fixant les conditions de participations familiales pour les enfants ollainvillois scolarisés dans une classe spécialisée à Arpajon et fréquentant les activités périscolaires**

- **Décide** de prendre en charge les frais de restauration de cet enfant par repas et par jour.

- **Accepte** que ces frais soient facturés mensuellement dans leur intégralité par la commune d'Arpajon à la commune d'Ollainville.

- **Dit** que ce prix sera révisé tous les ans au mois de septembre par la Ville d'Arpajon.

- **Précise** que cette prise en charge cessera au terme de la scolarité de cet enfant dans cette classe spécialisée.
- **Décide** de refacturer à la famille, en fonction du nombre de repas et de son quotient familial, le tarif qu'elle aurait payé si l'enfant était resté sur la commune d'Ollainville.
- **Précise** que ce tarif sera revu tous les ans au mois de septembre.
- **Autorise** le Maire à signer une convention avec la commune d'Arpajon, représentée par Monsieur Christian BERAUD, Maire.
- **Dit** que la dépense et la recette seront prévues au Budget Communal.

#### Adoptée à l'unanimité

### V. ENVIRONNEMENT

- **Délibération n°CM11/088/2021 : Appel à projet production d'électricité renouvelable – Pôle sportif**
- **Décide** de répondre à l'appel à projet de la Région Ile-de-France : « production d'électricité renouvelable » pour le projet de construction du pôle sportif.
- **Dit** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2022.
- **Autorise** le Maire à déposer le dossier et à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### Adoptée à l'unanimité

### VI. TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Délibération n°CM11/089/2021 : Renouvellement de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routier réservé aux élèves (circuits spéciaux scolaires) avec Ile-de-France Mobilités**
- **Accepte** les termes de la convention type de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) proposée par Ile-de-France Mobilités.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

#### Adoptée à l'unanimité

### VIII. PERSONNEL

- **Délibération n°CM11/090/2021 : Délibération instaurant le télétravail**
- **Décide** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- **Décide** la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la charte annexée,

- **Autorise** le Maire à signer la charte du télétravail,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM11/091/2021 : Créations et suppression d'emplois**

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
  - **la création** d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet,
  - **la suppression** d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps complet
  - **la création** d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 8h hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

#### **Filière : animation**

Cadre d'emploi : **Adjoints d'animation**

Grade : Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe      - ancien effectif : 5  
- nouvel effectif : 6

Grade : Adjoint d'animation                                      - ancien effectif : 17.04  
- nouvel effectif : 15.81

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget, chapitre 012.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM11/092/2021 : Contrat groupe d'assurances statutaire 2019-2022 - Avenant N° 1 : majoration du taux de cotisation concernant le risque « décès » suite à la publication du décret N° 2021-176**

- **Décide** d'adapter son contrat en adéquation avec les dispositions du décret n° 2021-176 et approuve l'évolution du taux de cotisation y afférente.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant.
- **Prend acte** qu'en cas de signature de l'avenant, la garantie démarrera au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de l'accord de la collectivité et que le taux sera proratisé sur les mois restants pour 2021.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme Péan, Mme Clogenson, M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

• **Délibération n°CM11/093/2021** : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

- **Décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

- **Prend acte** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

**IX. URBANISME**

• **Délibération n°CM11/094/2021** : Vente d'une partie du chemin rural dénommé section 21 du Chemin Rural n°21

- **Fixe** le prix de vente à la somme de 2 520 euros (deux mille cinq cent vingt euros) soit 12€/m<sup>2</sup>.

- **Décide** d'aliéner la section 21 du chemin rural n° 21 d'une superficie de 210 m<sup>2</sup> objet de la présente procédure à la SORGEM, au prix susvisé, étant ici précisé que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents au présent projet.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM11/095/2021** : Dénomination de la voirie desservant l'opération immobilière de 25 logements sise 49 rue des Corlues

- **Décide** de nommer la voie d'accès desservant l'intérieur de l'opération immobilière sise 49 rue des Corlues réalisée par KHOR IMMO « Impasse des chevaux ».

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM11/096/2021** : Dénomination de la voie - Chemin Rural n° 21 - desservant le terrain référencé AD 71-69-66-64-63 sis RD97/Rue de Chevreuse dans le périmètre de la ZAC des Belles Vues

- **Décide** de nommer le Chemin Rural n°21 qui dessert le terrain objet du permis de construire n° 0914612010017 délivré à la SCI LAPPÀ, « Chemin de la Mare Mignonne ».

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM11/097/2021** : Convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France : compte-rendu d'activité 2020

- **Prend acte** de la transmission par l'Établissement Public Foncier d'Ile de France du suivi de la convention liant la commune d'Ollainville à cet établissement pour l'année 2020.



## **X. INFORMATION**

Date du prochain Conseil Municipal : 19 octobre 2021 à 20h30

La séance est close à 22h50.



*Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 11 octobre 2021.**

